



MOSELLE FIBRE

Objet : Décision Modificative n°2

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-202</p>

Le 18 novembre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Danielle CALCARI-JEAN, Mme Christine HERZOG, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Romuald YAHAOUI.

Etaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle budgétaire et comptable M14 ;

VU le rapport n° CSR 2021-202 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 novembre 2021.

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2021 a été voté lors du Comité Syndical du 22 mars 2021. Il s'en est suivi un Budget Supplémentaire et une Décision Modificative n°1 votés lors du Comité Syndical du 14 juin 2021.

Ce projet de décision modificative est marqué par la fin du marché de conception réalisation à la fois par une régularisation des dépenses d'investissement et par un report en 2022 de versement de subventions liées à la construction du réseau.

Par ailleurs, les redevances d'affermage des DSP FttH et RHD 57 sont en hausse.

Il sera abordé, d'abord, l'équilibre général du projet de Décision Modificative n°2 (I). Puis, les mouvements budgétaires seront précisés (II).

I) Equilibre général du projet de Décision Modificative n°2 (DM2)

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **total budget (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + DM1)** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	557 000,00	Excédent 2020 (R002)	4 506 442,92
Personnel (012)	605 000,00	Cotisations (74)	474 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	431 000,00	Redevances (75)	6 942 000,00
Intérêts de la dette (66)	230 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	3 017 557,08
Charges exceptionnelles (67)	650 000,00		
Provisions (68)	-		
Total	2 473 000,00	Total	14 940 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	105 000,00	Excédent 2020 (R001)	10 645 622,10
Subventions d'investissement (204)	6 000 000,00	Financement du réseau (13)	8 500 000,00
Acquisition de matériel (21)	25 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	14 724 267,00	Trop perçu sur marché (23)	3 004 377,90
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	21 654 267,00	Total	22 150 000,00

Total Dépenses	24 127 267,00	Total Recettes	37 090 000,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)		Excédent 2020 (R002)	-
Personnel (012)		Cotisations (74)	
Elus et subventions de fonctionnement (65)		Redevances (75)	1 143 000,00
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	
Charges exceptionnelles (67)			
Provisions (68)	-		
Total	-	Total	1 143 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	65 000,00	Excédent 2020 (R001)	-
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	- 6 500 000,00
Acquisition de matériel (21)		Emprunt (16)	
Construction du réseau (23)	- 2 065 000,00	Trop perçu sur marché (23)	
Dépôts et cautionnements versés (27)			
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	- 2 000 000,00	Total	- 6 500 000,00

Total Dépenses	- 2 000 000,00	Total Recettes	- 5 357 000,00
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Présentation du **Budget Total** (Budget Primitif + BS + DM1 + DM2) :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	557 000,00	Excédent 2020 (R002)	4 506 442,92
Personnel (012)	605 000,00	Cotisations (74)	474 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	431 000,00	Redevances (75)	8 085 000,00
Intérêts de la dette (66)	230 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	3 017 557,08
Charges exceptionnelles (67)	650 000,00		
Provisions (68)	-		
Total	2 473 000,00	Total	16 083 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	170 000,00	Excédent 2020 (R001)	10 645 622,10
Subventions d'investissement (204)	6 000 000,00	Financement du réseau (13)	2 000 000,00
Acquisition de matériel (21)	25 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	12 659 267,00	Trop perçu sur marché (23)	3 004 377,90
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	19 654 267,00	Total	15 650 000,00

Total Dépenses	22 127 267,00	Total Recettes	31 733 000,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Total présente un suréquilibre à hauteur de 9 605 733€.

II) Description des mouvements budgétaires

A) Section de fonctionnement

En matière de recettes de fonctionnement :

- une augmentation à hauteur de 143 000€ liée à l'accroissement de la redevance des pré-raccordements versée par Moselle Numérique,
- une augmentation à hauteur de 1 000 000€ de la redevance versée par Moselle Telecom (intéressement sur le chiffre d'affaires des liens de collecte activé, quote-part d'IRU signé en 2020 et Retour à Meilleure Fortune 2020).

B) Section d'investissement

En dépenses d'investissement, le marché de conception-réalisation ayant atteint son terme une diminution des dépenses en 2318 (Construction du réseau) à hauteur de 2 065 000€ est effectuée. Une partie des crédits sera affectée à l'article 2051 (Concessions et droits similaires) en chapitre 20 à hauteur de 65 000€ permettant le financement des logiciels Finances et Ressources Humaines ainsi que l'acquisition de licences.

En recettes d'investissement, les crédits sont en baisse de 6 500 000€ au chapitre des subventions d'investissement :

- 2 500 000€ correspondant au versement du solde de la subvention du FEDER à reporter en 2022,
- 4 000 000€ correspondant au report du versement du solde de la subvention pour la construction des pylônes de téléphonie mobile et la composante « raccordement » du Fonds pour la Société Numérique.

En matière de dépenses d'ordres, les chapitres 021 et 023 de virement entre sections sont diminués de 10 500€ afin d'augmenter les chapitres 042 et 040 d'amortissement comptable des investissements.

Il est précisé que le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. Ce rapport est accompagné du fascicule du projet de DM2 2021 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrits ci-dessus, les opérations d'ordres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2021 de MOSELLE FIBRE tel que décrit dans la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

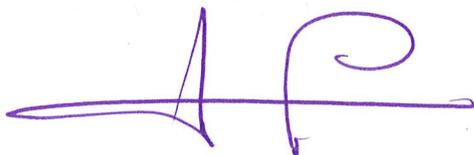
Adopté par : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER